

Saint-Prime, 17 mai 2018

Séance ordinaire ajournée du conseil de la municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le jeudi 17 mai 2018 à 17 h.

Sont présents à cette séance, Madame la conseillère Jacynthe Perron, ainsi que Messieurs les conseillers Mario Lapierre, Luc A. Bonneau et Adrien Perron formant quorum sous la présidence du Maire suppléant, Madame Marie-Noëlle Bhérec.

Sont aussi présents le directeur général adjoint, monsieur Luc Boutin ainsi que le directeur général monsieur Régis Girard.

Ouverture de l'assemblée

Madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérec, Maire suppléant ouvre la séance à 17 h 01 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Luc Boutin fait fonction de secrétaire de la réunion.

2018-127

Règlement No 2018-05 - Remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts - rue Principale et collecteur – Soumissions pour travaux

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à une demande de soumissions publiques pour la réalisation des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts - rue Principale et collecteur;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) soumissions furent reçues et analysées par *Stantec* et que celle de **Excavation Michel Paradis** répond à toutes les exigences des documents de soumission tout en étant la plus basse et à un prix avantageux;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission est de l'ordre de 6,01% plus élevée que l'estimation préparée par *Stantec*, et que l'écart avec le 2^e plus bas soumissionnaire est de 132 725,37\$, soit 14,9%;

CONSIDÉRANT QUE *Excavation Michel Paradis* a confirmé que le prix soumis incluait et comprenait les travaux visés par les items 2.5.2 et 2.5.3 du bordereau de soumission;

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT a procédé le 1^{er} mai dernier à l'approbation du règlement d'emprunt No 2018-05;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission déposée par *Excavation Michel Paradis* et leur adjuge un contrat au montant total de huit cent quatre-vingt-dix mil cinq cent cinquante-deux et treize (890 552,13\$) pour la réalisation des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts - rue Principale et collecteur.

QUE Monsieur Régis Girard, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime ledit contrat avec l'entrepreneur *Excavation Michel Paradis*.

QUE ces dépenses soient appropriées à même les crédits disponibles du règlement d'emprunt No 2018-05.

2018-128

Levée de l'assemblée

À 17 h 13, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit levée.

**Marie-Noëlle Bhéer,
Présidente de l'assemblée**

**Luc Boutin,
Directeur général adjoint**

=====